



Heures et dimanche payé sans majoration

Par **ducrot jeanpaul**, le **13/01/2018** à **09:53**

bonjour

je travail dans le secteur de la propreté sur plusieurs site.au mois de novembre mon patron m'a demandé d'effectuer un remplacements sur un site situé à 20 km de chez moi.en novembre il m'a payé en complément d'heures (plus 10% heures semaines,plus 20% dimanche)en décembre il m'a payé les 54 heures en heures sans majoration (dimanche compris)en "correction d'heures" et j'ai reçu début janvier l'avenant au contrat pour novembre uniquement,il ne paye pas non plus les vacations entre 2 site ni les frais de déplacements et je suis toujours échelon 1 alors que je gère seul mes 4 sites habituels (j'ai les clés,j'ouvre et je ferme les sites,je gère les produits d'entretiens et le travail à effectuer).en décembre il m'a aussi déduit de mon salaire 10 heures car un site était fermé du 26 au 31/12 sachant que seulement 8 heures de travail était prévues et qu'il ne m'a rien proposé en remplacement ni de prendre des congés et il ne m'a pas précisé que je ne serais pas payé!ceci n'est pas une blague ce cumul d'anomalie est bien réel sur ma fiche de paie. merci de répondre à tout ou à une partie seulement ou de me dire ou je pourrai avoir ces infos un grand merci à tous

Par **P.M.**, le **14/01/2018** à **13:20**

Bonjour,

En tout cas, vous pouvez refuser de signer un avenant surtout antidaté...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste pour envisager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes à propos des différents irrégularités ou illégalités...

Par **ducrot jeanpaul**, le **31/01/2018** à **09:39**

bonjour

merci de votre réponse je prends rdv à l'inspection du travail

cdlt

Par **P.M.**, le **31/01/2018** à **10:03**

Bonjour,
L'Inspection du Travail risque de ne pas intervenir...

Par **ducrot jeanpaul**, le **31/01/2018** à **11:42**

je veux surtout connaitre mes droits pour négocier avec mon patron avant d'aller au prudhomme

Par **P.M.**, le **31/01/2018** à **12:41**

Ce n'est pas l'Inspection du Travail qui pourra vous assister devant le Conseil de Prud'Hommes et même s'immiscer dans un conflit individuel et vous pourriez commencer par consulter la Convention Collective applicable pour connaître vos droits...

Par **ducrot jeanpaul**, le **31/01/2018** à **13:48**

je ne demande pas d'aide, mais juste connaitre mes droits pour un remplacement pour lequel je n'ai pas d'avenant j'ai 21 jours de travail consécutifs 20km de déplacement sans prime de transport ni indemnité kilométrique et en remerciement il me décompte 10h00 de travail car j'ai un site qui a fermé entre le 26 et le 31/12 sachant que je ne devais travailler que 8h00 il m'a prévenu 48h00 avant par sms sans proposer de solution de rechange (ni travail ni congés)et sans préciser que les heures ne seraient pas payer.quand j'aurai les éléments je discuterai avec lui avant de prendre une décision

Par **ducrot jeanpaul**, le **31/01/2018** à **14:44**

je ne demande pas d'aide, mais juste connaitre mes droits pour un remplacement pour lequel je n'ai pas d'avenant j'ai 21 jours de travail consécutifs 20km de déplacement sans prime de transport ni indemnité kilométrique et en remerciement il me décompte 10h00 de travail car j'ai un site qui a fermé entre le 26 et le 31/12 sachant que je ne devais travailler que 8h00 il m'a prévenu 48h00 avant par sms sans proposer de solution de rechange (ni travail ni congés)et sans préciser que les heures ne seraient pas payer.quand j'aurai les éléments je discuterai avec lui avant de prendre une décision

Par **P.M.**, le **31/01/2018** à **15:27**

Demander à connaître vos droits c'est déjà solliciter une aide, c'est aussi pourquoi vous aviez déjà exposé les manquements que vous reprochiez à l'employeur sur le forum mais qui a ses limites pour étudier un dossier dans le détail même si cela vous paraît simple...

Par **ducrot jeanpaul**, le **15/02/2018** à **21:35**

merci pour votre aide
pour info j'ai contacté la direccte qui m'a donné la réponse à toute mes questions, et qui m'a
informé sur la marche à suivre
service d'excellents conseils

cordialement

Par **P.M.**, le **16/02/2018** à **08:26**

Bonjour,
Dommage que cela reste un mystère puisque cela aurait pu servir à d'autres notamment
concernant la marche à suivre...